



Brochure Clients : Engagements de Conformité & Standards Internationaux

Informations destinées aux clients de la structure Elite Capital
- FX Kingz - Dymon Asia

2026

Votre Partenaire d'Investissement
Investment management
Risk Masters

Sommaire

<i>Introduction</i>	3
<i>Présentation du Groupe & périmètre</i>	4
<i>Notre mission et nos engagements</i>	8
<i>Classification des clients</i>	12
<i>Votre Profil d'investissement</i>	15
<i>Services d'investissement proposés</i>	17
<i>Informations communiquées au client</i>	21
<i>Nature et risques des instruments financiers</i>	23
<i>Politique d'exécution des ordres</i>	27
<i>Protection des instruments et des fonds des clients</i>	29
<i>Rémunérations & avantages (inducements)</i>	32
<i>Politique de gestion des conflits d'intérêts</i>	35
<i>Données personnelles & sécurité du portail client</i>	37
<i>Réclamations & médiation</i>	40
<i>Quelques chiffres clés</i>	42

Conformité & mentions : Elite Capital SARLU — RCCM CD/LSH/RCCM/25-B-00966 (siège : Av. Musofi 1424, Lubumbashi ; ID Nat 05-08401-N80346W ; NIF 15/02014201M/DGI/DIRAF/DIGR/IM/2025). FXKINGZ SRL (BE) — BE 0730.568.762, siège : Marsveldplein 5, 1050 Ixelles ; LEI 984500EC3BB081CF9E55 ; académie de formation (contrôle FSMA 10/2021 – activité de formation non soumise à agrément). Dymon Asia : entités MAS (SG), SFC (HK – CE AXF752), DFSA (DIFC – Ref F010272, licence du 29-oct-2024). Document informatif, non constitutif d'offre ; services réglementés rendus uniquement par les entités autorisées ; investissement = risque de perte en capital.

2 - Elite Capital / Forex Kingz / Dymon Asia

Introduction

Elite Capital, Forex Kingz et Dymon Asia forment une alliance stratégique d'entités indépendantes, chacune opérant dans son périmètre géographique et réglementaire propre, avec une mission commune : offrir à nos clients une approche structurée, transparente et durable de l'investissement et de la formation financière.

Cette brochure institutionnelle présente le cadre de référence qui régit nos relations avec les investisseurs et les apprenants. Elle expose de manière détaillée nos engagements, nos processus internes et les dispositifs de protection mis en place. Au-delà de la description de nos services, elle illustre notre volonté d'adopter des standards élevés de gouvernance, de conformité et de qualité, afin de garantir une relation claire, responsable et alignée sur les intérêts de nos clients.

Nos engagements reposent sur cinq principes fondamentaux : Transparence, Pertinence, Rigueur, Sécurité et Éthique. Ces valeurs structurent nos politiques internes, guident nos décisions d'investissement et orientent la manière dont nous communiquons avec nos clients et partenaires. Elles sont matérialisées par des procédures écrites, des contrôles réguliers et des audits indépendants visant à améliorer en continu nos dispositifs.

L'organisation présentée dans cette brochure s'appuie sur une séparation claire des activités :

- Elite Capital, société de gestion et de conseil en Afrique, orientée vers l'accompagnement personnalisé et la gestion de portefeuilles sous mandat.
- Forex Kingz, académie européenne dédiée à la formation et à la pédagogie financière, qui a pour mission de démocratiser la compréhension des marchés et des risques.
- Dymon Asia, acteur indépendant basé en Asie, spécialisé dans l'investissement privé et les stratégies alternatives, accessible à travers des canaux spécifiques et sous conditions d'éligibilité.

En publiant ce document, nous réaffirmons notre engagement à fournir une information claire et exhaustive à nos clients, à maintenir une traçabilité complète de nos décisions et à offrir un environnement sécurisé pour les avoirs et les données confiées. Cette démarche va au-delà des obligations réglementaires locales : elle traduit notre volonté d'inscrire nos actions dans un cadre international de bonnes pratiques, aligné avec les attentes des investisseurs institutionnels et particuliers les plus exigeants.

Présentation du Groupe & périmètre

Qui sommes-nous ?

Nous présentons une structure composée de trois entités juridiquement distinctes : Elite Capital (Afrique), Forex Kingz (Europe) et Dymon Asia (Asie). Chacune opère sous sa propre personnalité morale, son propre périmètre réglementaire et ses propres responsabilités, sans confusion des marques, des activités ni des comptes. Cette séparation permet d'offrir aux clients un cadre clair : Elite Capital fournit des services d'investissement et de gestion lorsque la loi locale l'autorise ; Forex Kingz délivre des programmes de formation et d'initiation aux marchés financiers sans fournir de service d'investissement ; Dymon Asia est un tiers indépendant spécialisé en investissement/Private Equity en Asie, avec lequel des accès opportunistes peuvent être étudiés pour des clients éligibles via une documentation spécifique et des véhicules dédiés.

1) Elite Capital (Afrique – RDC)

Nature & périmètre — Elite Capital RDC (Sàrlu, République Démocratique du Congo) est une entité de services financiers orientée accompagnement, conseil en investissement et gestion de portefeuilles (mandats discrétionnaires) dans la limite de la réglementation

applicable. L'offre couvre l'allocation sur les marchés traditionnels (actions, obligations, devises, matières premières) et, de manière encadrée, l'accès indirect à certains segments alternatifs (via fonds/ETF/opc, et le cas échéant, co-investissements réservés aux clients qualifiés).

Fonctionnement opérationnel — Les actifs des clients sont conservés auprès de brokers partenaires dûment habilités, sur des comptes ségrégués. Elite Capital élabore une politique d'investissement et des listes d'instruments éligibles proportionnées au profil du client. Les décisions prises en gestion sous mandat respectent les objectifs et contraintes formalisés au contrat. Le suivi comprend un reporting périodique, la ventilation des coûts et frais et, le cas échéant, les alertes réglementaires.

Gouvernance & contrôle — La société applique des procédures de conformité (KYC/AML, sanctions), de gestion des conflits d'intérêts, de meilleure exécution et de sécurité opérationnelle (accès au portail client, MFA, cybersécurité).

Elite Capital est l'interlocuteur investissement/gestion. Elle accorde certaines garanties de rendement et opère dans un cadre contractuel clair,

avec conservation des actifs chez des dépositaires indépendants.

2) Forex Kingz (Europe)

Nature & périmètre — Forex Kingz (également communiqué sous « Fx Kingz ») est une académie de formation et une communauté d'apprentissage en finance de marché. Son rôle est strictement pédagogique : programmes structurés (initiation, perfectionnement), ateliers, webinaires, contenus théoriques, études de cas, entraînements sur comptes de démonstration et accompagnement méthodologique.

Frontières réglementaires — Forex Kingz ne fournit pas de services de réception-transmission d'ordres, de conseil personnalisé en investissement, ni de gestion de portefeuille. Les analyses, supports et échanges proposés ont un caractère général et éducatif ; ils ne constituent pas des recommandations personnalisées ni une incitation à investir. Aucune exécution d'ordres n'est réalisée pour compte de tiers, et aucun accès au système d'Elite Capital ni aux comptes dépositaire n'est possible via Forex Kingz.

Valeur ajoutée — L'académie aide les apprenants à comprendre les marchés, les risques, les instruments, les mécanismes d'exécution, les coûts et les biais comportementaux. Elle promeut la discipline, la gestion du risque et le respect des règles locales applicables

aux investisseurs particuliers comme professionnels.

Forex Kingz est l'interlocuteur formation. Ni conseil individuel, ni exécution, ni gestion. Toute décision d'investissement relève du client et, le cas échéant, des services d'Elite Capital sous documentation dédiée.

3) Dymon Asia (Asie) — Nature & périmètre

Dymon Asia est un gérant d'actifs alternatif indépendant, à ancrage asiatique, dont le siège est à Singapour. Le groupe opère des stratégies sur marchés publics et privés, avec un positionnement reconnu en multi-stratégies et private equity, au service d'investisseurs qualifiés/institutionnels. Sa culture d'investissement met l'accent sur l'intégrité, l'excellence opérationnelle et l'entrepreneuriat, avec pour objectif la création de valeur ajustée du risque dans la durée. À Singapour, Dymon Asia Capital (Singapore) Pte. Ltd. détient une Capital Markets Services Licence (activité : *Fund Management*) et agit en qualité d'Exempt Financial Adviser dans le périmètre prévu par la réglementation locale ; l'accès à l'information et aux fonds est réservé aux catégories « accredited / institutional investors » (ou équivalents) définies par le droit applicable.

Au sein du groupe, Dymon Asia Private Equity (DAPE) constitue le pôle capital-investissement. DAPE se concentre sur

l'Asie du Sud-Est et cible prioritairement le segment *lower mid-market* (PME/ETI), avec des équipes locales expérimentées et un historique pluriannuel d'opérations. La thèse d'investissement repose sur la transformation opérationnelle, la professionnalisation des fonctions clés, la digitalisation des processus, l'optimisation du capital et des croissances externes ciblées (*build-ups*), afin d'accompagner des trajectoires de croissance soutenables.

Focus pédagogique — Qu'est-ce que le *private equity* ?

Le capital-investissement consiste à prendre des participations (majoritaires ou minoritaires) dans des entreprises non cotées pour accélérer leur croissance et créer de la valeur sur un horizon de moyen/long terme, avant désinvestissement (cession industrielle, vente à un autre fonds, introduction en bourse). Sur le segment *lower mid-market*, la création de valeur provient moins de l'ingénierie financière que d'une amélioration opérationnelle concrète (gouvernance, finance, RH, achats, technologie, distribution) et d'initiatives de déploiement régional. Cette classe d'actifs est par nature illiquide, avec des profils de risque spécifiques (exécution, secteur, liquidité) et une éligibilité généralement limitée aux investisseurs qualifiés/professionnels.

Accès pour clients Elite Capital

Dans certains cas, Elite Capital peut présenter à des clients éligibles (p. ex. professionnels/qualifiés) des opportunités émanant de Dymon Asia ou de ses véhicules/fonds. Tout accès est conditionné à : (i) une due diligence préalable, (ii) la conformité transfrontalière (règles locales de commercialisation/placement privé), (iii) une documentation juridique spécifique (*Private Placement Memorandum/PPM*, prospectus, accords de souscription, annexes KYC/AML) et, le cas échéant, (iv) l'accord des autorités ou canaux de distribution locaux. Elite Capital ne gère pas ces véhicules, n'héberge pas leurs actifs et n'en garantit pas la performance ; tout investissement est logé hors bilan d'Elite Capital, auprès de dépositaires/administrateurs désignés par la structure tierce.

Rémunération & gestion des conflits

Lorsqu'une rémunération de distribution ou des rétrocessions existent au titre d'une introduction (si la loi l'autorise), celles-ci sont divulguées de manière transparente ex-ante et ex-post, et ne doivent pas nuire à l'intérêt du client. Notre politique de conflits d'intérêts s'applique : cartographie, contrôles préventifs, comité de revue le cas échéant, et divulgation spécifique lorsque le conflit ne peut être évité.

Périmètres & frontières réglementaires

Les périmètres sont clairement séparés : Elite Capital (Afrique) pour les services d'investissement rendus dans le respect des cadres applicables ; Forex Kingz (Europe) pour la formation (activité strictement pédagogique, non assimilée à un service d'investissement) ; Dymon Asia (Asie) comme partenaire-tiers indépendant. Cette séparation vaut tant du point de vue juridique que fonctionnel : nature des activités (investissement/gestion), documentation dédiée par produit/service, et règles transfrontalières pouvant restreindre la disponibilité de certaines solutions selon le pays et le statut client. Un client peut être apprenant chez Forex Kingz sans relation d'investissement chez Elite Capital, et inversement.

conformément aux mentions réglementaires du groupe (accès restreint aux *accredited/institutional investors*).

Cloisonnement, marques & communication

Les marques et signes distinctifs demeurent la propriété de leurs détenteurs respectifs. Les contenus pédagogiques de Forex Kingz ont une vocation éducative ; ils ne doivent jamais être interprétés comme des recommandations personnalisées. Toute communication relative à des produits de Dymon Asia s'adresse exclusivement à des investisseurs éligibles dans les juridictions autorisées,

Notre mission et nos engagements

Notre mission est d'accompagner chaque client — particulier, entreprise ou investisseur professionnel — dans un cadre clair, mesurable et responsable. Nous nous engageons à déployer des pratiques qui privilégient l'intérêt du client, l'intégrité des marchés et la solidité opérationnelle. Cinq piliers guident notre action — Transparence, Pertinence, Rigueur, Sécurité et Éthique — et se matérialisent par des politiques écrites, des contrôles récurrents, des indicateurs de qualité de service et une revue annuelle indépendante destinée à améliorer en continu nos dispositifs.

Transparence

Nous plaçons la transparence au cœur de la relation. Avant l'entrée en relation, le client reçoit des documents précontractuels rédigés en langage clair — conditions générales, barème détaillé des coûts et frais et politiques clés (gestion des conflits d'intérêts, protection des avoirs, protection des données, considérations de durabilité lorsque le cadre réglementaire s'applique). Avant toute décision d'investissement, une information ex-ante précise est fournie : elle expose l'ensemble des coûts agrégés (frais de gestion et de garde, coûts de transaction, coûts des sous-jacents et éventuelles rétrocessions), décrit les risques, présente des scénarios de performance strictement illustratifs et explicite les hypothèses retenues. Après

l'exécution, la transparence se poursuit par un reporting régulier — au minimum trimestriel en gestion — accompagné des avis d'opéré, d'une ventilation des coûts réellement supportés, d'indicateurs de performance et de risque, ainsi que d'un commentaire de gestion qui éclaire le contexte et les décisions prises. Nous proscrivons les formulations ambiguës et assurons la traçabilité documentaire : chaque version est horodatée, référencée et archivée, de manière à permettre la vérifiabilité des informations. Les échanges et la diffusion de documents s'effectuent via un portail client sécurisé et, lorsque pertinent, par e-mail chiffré ; sur demande et preuves de diffusion réglementaire sont mises à disposition. Notre objectif opérationnel est explicite : délivrer toute information ex-ante significative avant la décision du client, émettre les rapports trimestriels au plus tard dix jours ouvrés après la fin de période et produire l'état annuel dans les trente jours suivant la clôture de l'année civile.

Pertinence (adéquation)

La pertinence de nos recommandations et de nos décisions en gestion repose sur une connaissance approfondie du client et sur un contrôle continu de l'adéquation. Le profilage couvre la situation financière et la capacité de perte, les objectifs et l'horizon d'investissement, l'appétence au risque,

le niveau de connaissance et d'expérience par catégorie d'instruments, les contraintes juridiques et fiscales. Les tests réglementaires sont appliqués de manière systématique. Le profil est ré-examiné au moins une fois par an et à l'occasion de tout événement de vie significatif ; toute évolution substantielle entraîne une recalibration documentée de l'allocation. Lorsque l'instrument, l'effet de levier ou le niveau de risque apparaît disproportionné au regard du profil, nous refusons la mise en œuvre et motivons explicitement notre position. L'objectif est simple et vérifiable : maintenir un dossier client à jour en continu, avec une revue annuelle formalisée et un journal des décisions clés retraçant la raison d'être de nos choix d'investissement.

Rigueur (processus d'investissement et contrôle des risques)

Nos décisions s'appuient sur une méthodologie disciplinée et documentée. L'allocation stratégique de long terme est définie par profils — Conservateur, Intermédiaire, Performance — en respectant les contraintes et objectifs propres à chaque client. Des ajustements tactiques peuvent être opérés en fonction d'indicateurs macroéconomiques, de valorisation et de conditions de marché, à la condition que leur rationalité soit clairement consignée. La sélection des supports obéit à une due diligence formalisée portant sur la qualité du gérant ou de l'émetteur, la structure de frais, la liquidité, la transparence et les risques opérationnels ; une liste de surveillance et des critères d'exclusion encadrent la

maintenance de l'univers d'investissement. Le contrôle des risques s'exerce en continu par des limites d'exposition par émetteur, secteur et devise, le suivi de la volatilité et de l'exposition nette et brute, des seuils internes de drawdown, une surveillance de la liquidité et des stress tests périodiques. L'exécution des ordres répond à une politique de meilleure exécution qui pondère le prix, les coûts, la rapidité et la probabilité d'exécution et de règlement, et fait l'objet d'une revue annuelle assortie de tests d'échantillons et d'un suivi des intermédiaires et lieux d'exécution. Le rebalancement est encadré par des règles précises de seuils et de périodicité, et chaque décision est enregistrée dans un journal de gestion horodaté puis revue en comité. Nous visons le respect des limites d'allocation propres à chaque profil au moins 98 % du temps observé, et la documentation de la totalité des décisions tactiques et de sélection.

Sécurité (actifs, données, continuité)

La sécurité recouvre la garde des actifs, la protection des données et la continuité d'activité. Les avoirs des clients sont conservés chez des dépositaires ou brokers partenaires agréés sur des comptes ségrégués, avec inventaires et rapprochements réguliers. L'accès au portail client est protégé par une authentification multifacteur ; les données sont chiffrées en transit et au repos ; la gestion des identités suit le principe du moindre privilège et les événements sont journalisés afin de détecter les anomalies. Lorsque le cadre le requiert, la conformité au RGPD est

assurée par la minimisation des données, la détermination des finalités, la mise en œuvre des droits d'accès, de rectification et de suppression, la réalisation d'analyses d'impact (DPIA) et l'encadrement des transferts hors EEE par des clauses contractuelles types. La continuité de service est garantie par un plan de continuité et de reprise d'activité : sauvegardes chiffrées et tests de restauration, scénarios de défaillance de prestataires critiques — dépositaires, télécommunications, cloud — et procédures de bascule et de communication en cas d'incident. Les tiers critiques font l'objet de revues de sécurité et de clauses contractuelles intégrant des engagements de service, des exigences de sécurité et un droit d'audit.

Éthique (intégrité, conflits, conformité AML/CFT & sanctions)

L'éthique guide nos décisions et nos interactions au quotidien. Les situations de conflits d'intérêts sont cartographiées et prévenues par des murs d'information, lorsque le conflit ne peut être évité, une information claire et préalable est donnée au client. Les rémunérations et avantages de tiers sont strictement encadrés : leur perception ou leur versement obéit à une exigence d'amélioration de la qualité du service, fait l'objet d'une transparence ex-ante et ex-post et ne doit jamais nuire à l'intérêt du client. Les transactions personnelles sont régies par une politique dédiée prévoyant fenêtres, pré-approbations et interdictions. La conformité en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et de respect des régimes de sanctions repose sur un

KYC renforcé, le filtrage des listes de sanctions, la surveillance des opérations, la déclaration des transactions suspectes et la formation périodique des équipes. Enfin, notre communication commerciale met en avant les risques et souligne les limites des scénarios présentés. Nous visons un taux optimal de formation annuelle du personnel sur ces thèmes et ne tolérons aucune non-conformité majeure.

Charte de service et indicateurs

Notre charte de service formalise des délais cibles et des niveaux d'information attendus. Toute demande client reçoit un accusé de réception sous un jour ouvré et une réponse substantielle sous cinq jours ouvrés, sauf complexité particulière explicitée au client. Les réclamations font l'objet d'un accusé sous dix jours ouvrés et d'un traitement sous trente jours lorsque cela est possible, avec un canal d'escalade vers la fonction Conformité. Les rapports périodiques sont fournis selon la fréquence annoncée — trimestriellement en gestion. Les politiques clés — meilleure exécution, conflits d'intérêts, sécurité, protection des données — sont réexaminées au moins une fois par an et les versions amendées sont diffusées avec mention explicite des changements.

Limites et engagements de clarté

Nous n'accordons aucune garantie de rendement outre la formule "conservateur" et rappelons en permanence le risque de perte en capital inhérent aux marchés financiers. Certaines solutions peuvent être

indisponibles selon la juridiction, le statut du client ou le cadre transfrontalier applicable. L'accès à des véhicules d'investissement tiers — notamment en Asie — s'effectue exclusivement au moyen d'une documentation dédiée et sous réserve de critères d'éligibilité précis. Ces engagements structurent la manière dont nous informons, conseillons, investissons et protégeons ; ils sont audités, mesurés et améliorés de façon continue pour aligner la prestation sur l'intérêt du client et sur les exigences réglementaires.

Classification des clients

Dans notre structure, nous appliquons un cadre MiFID-like de catégorisation des clients afin d'ajuster le niveau d'information, de protection et d'obligations de service. Des catégories de clientèle coexistent et répondent à des besoins et des profils distincts, avec des conséquences concrètes sur la manière dont les services sont fournis, la documentation préalable, les tests réglementaires et l'étendue des avertissements à délivrer.

Client non professionnel

Sauf disposition contraire, tout nouveau client est classé par défaut en non professionnel. Dans cette catégorie, nous fournissons une information renforcée et détaillée avant toute décision : caractéristiques du produit, risques, coûts et frais agrégés et scénarios strictement illustratifs. Les prestations de conseil et de gestion donnent lieu à un test d'adéquation complet. Les documents d'information clés applicables (prospectus ou à défaut DIC interne pour les mandats) sont remis ou mis à disposition avant toute souscription. Les communications commerciales sont présentées en langage accessible, avec mise en avant des risques et des limites des scénarios.

Client professionnel

Cette catégorie vise des clients disposant d'une expérience, d'une expertise et d'une capacité financière permettant de comprendre les risques inhérents aux instruments et services. Deux voies existent : le professionnel par nature (par exemple institutions financières, grandes entreprises répondant à des critères réglementaires) et le professionnel sur demande (opt-up), lorsque le client remplit des critères qualitatifs et quantitatifs fixés par la réglementation (expérience du secteur, taille et fréquence d'opérations, organisation interne, etc.). La protection demeure, mais allégée : le niveau d'information peut être moins granulaire, certains avertissements sont adaptés.

Contrepartie éligible

Cette catégorie s'adresse à des entités dites « super-professionnelles » (par exemple : établissements de crédit, entreprises d'investissement, assureurs, organismes de retraite, administrations publiques, etc.). Certaines obligations d'information et de meilleure exécution sont adaptées (ou ne s'appliquent pas dans les mêmes termes) lorsque l'interaction porte sur ces services spécifiques et à la demande du client. Le périmètre exact des droits et protections

dépend du service sous-jacent et est précisé contractuellement.

Principe et procédure de classification

La catégorie initiale est définie sur la base d'un questionnaire et des informations fournies lors de l'entrée en relation. La catégorisation peut être différente selon le service ou selon l'entité prestataire dans le groupe.

La classification est réexaminée périodiquement ou lorsque des éléments nouveaux apparaissent (évolution de l'organisation, changement d'activité, transfert de portefeuille, etc.).

Effets pratiques de la catégorisation

La catégorie influe sur la densité d'information ex-ante/ex-post, l'étendue des avertissements à fournir, les exigences relatives aux documents clés (KID/PRIIPs), certaines modalités de meilleure exécution et la fréquence de reporting. Elle n'emporte jamais d'exonération de nos obligations fondamentales d'intégrité, de gestion des conflits d'intérêts, de sécurité et de protection des actifs des clients.

Périmètre Afrique / Asie

En dehors de l'Union européenne, la relation avec l'investisseur est conduite dans le respect des cadres locaux applicables à la commercialisation de produits et services financiers, à la prestation de conseil ou de gestion et à la tenue de comptes et de dépôts. Les

exigences de bonne information, de connaissance-client et d'adéquation demeurent au cœur de notre pratique ; lorsque les règles locales sont moins prescriptives, nous appliquons par principe un niveau de diligence au moins équivalent à nos standards européens, afin de garantir clarté, traçabilité et proportionnalité du service rendu.

La disponibilité des produits et services peut varier d'un pays à l'autre : certaines offres ne peuvent être réalisées qu'en placement privé pour des investisseurs qualifiés, d'autres sont interdites ou soumises à autorisation.

Nous procédons, avant toute distribution transfrontalière, à une revue de conformité qui vérifie la licéité de l'offre, la nature des documents requis, la langue d'information, les contraintes fiscales et les exigences en matière de diligences KYC/AML, de sanctions et de protection des données. Lorsque la loi locale impose des documents spécifiques, ceux-ci prévalent et sont communiqués sous demande avant toute souscription. À l'inverse, si le droit local n'exige pas de document équivalent au KID/PRIIPs, nous fournissons un document interne d'information (DIC) reprenant les caractéristiques essentielles, les risques et les coûts.

La distribution transfrontalière est strictement encadrée. Nous n'agissons ni ne présentons une offre dans un pays

si cela contrevient aux règles de commercialisation ou de sollicitation en vigueur. En l'absence de licence locale ou de passeport, l'accès à une solution peut être limité à des cas de demande spontanée du client dûment documentée, ou à des introductions vers des véhicules tiers lorsque cela est licite et réservé aux profils éligibles. Dans tous les cas, le droit applicable, la juridiction compétente et les prestataires impliqués (dépositaires, administrateurs, teneurs de registre, auditeurs) sont formalisés dans la documentation contractuelle.

Nous veillons également à l'intégrité opérationnelle des prestations rendues hors UE : conservation des actifs auprès de dépositaires autorisés, ségrégation des comptes, contrôle de la liquidité et de la valorisation des instruments, prise en compte du risque de change lorsque la devise de référence du client diffère de celle de l'actif. Les rapports fournis au client précisent la devise de tenue, les méthodes de conversion et l'incidence potentielle des retenues à la source ou spécificités fiscales locales, sans préjudice des conseils fiscaux indépendants que le client est invité à solliciter.

Sur le plan de la protection des données, les règles de transfert international sont respectées (clauses contractuelles types, mesures de sécurité, localisation des serveurs) et les droits du client (accès, rectification, suppression) sont

facilités dans la mesure permise par le droit local. Les mécanismes de réclamation et de médiation sont alignés sur la juridiction du prestataire.

Votre Profil d'investissement

La qualité, la licéité et la proportionnalité des services rendus reposent sur une connaissance précise et régulièrement mise à jour de votre situation. Dès l'entrée en relation et tout au long de la vie du contrat, nous documentons votre profil d'investissement afin d'aligner la stratégie proposée sur vos objectifs, votre horizon, votre capacité de perte et vos préférences éventuelles en matière de durabilité. Ce dispositif n'est pas figé : il est revu au moins une fois par an et à l'occasion de tout événement significatif (changement de situation professionnelle, de revenus, de patrimoine, de résidence fiscale, de projets, etc.).

Questionnaires requis

Pour tout service de conseil ou de gestion, un dossier d'ouverture est constitué, comprenant les informations d'état civil, de contact et de résidence, les justificatifs d'identité et de domicile, les coordonnées bancaires de versement et de remboursement, ainsi que les éléments financiers et patrimoniaux pertinents.

Ces informations sont recueillies au moyen d'un questionnaire KYC/AML, d'un formulaire de souscription et d'un formulaire bancaire propres à la relation, puis consolidées avec les données

issues de la vérification documentaire et des diligences réglementaires.

Les formulaires signés établissent l'exactitude des informations communiquées, autorisent la vérification et précisent les canaux de contact et de diffusion des documents. Toute modification substantielle (par exemple de coordonnées, de banque de règlement, de statut fiscal ou de résidence) donne lieu à une mise à jour formelle du dossier et, le cas échéant, à une ré-évaluation du profil de risque et des instruments éligibles. L'ensemble est horodaté, archivé et traçable.

Tests d'adéquation et d'appropriation

Lorsque nous fournissons un service de conseil ou une gestion sous mandat, nous réalisons un test d'adéquation complet. Celui-ci consiste à confronter votre profil de risque, vos objectifs, votre horizon, votre situation financière et vos connaissances/expérience à l'univers d'investissement éligible. Un instrument ou une stratégie n'est proposé que s'il est cohérent avec ces paramètres. La rationalité des préconisations et des arbitrages est documentée, et toute divergence par rapport au profil de référence fait l'objet d'une justification circonstanciée et d'un suivi renforcé.

Dans toutes les configurations, les tests sont vivants : ils sont réactualisés en cas d'évolution de votre situation ou du périmètre des instruments utilisés. Les résultats et décisions associés sont conservés dans le dossier et peuvent être consultés sur demande. Ce cadre vise à assurer la proportionnalité du service rendu, la maîtrise du risque et la traçabilité de la relation — trois conditions nécessaires à une information loyale, à une exécution maîtrisée et à la protection durable de vos intérêts.

Services d'investissement proposés

Une gestion professionnelle, déléguée et encadrée

Elite Capital propose un service exclusif de gestion de portefeuille sous mandat discrétionnaire, destiné aux investisseurs souhaitant confier la gestion quotidienne de leurs actifs à une équipe professionnelle. En nous accordant ce mandat, vous déléguez la totalité des décisions d'investissement à nos gérants, dans le respect d'un cadre contractuel précis et transparent.

Le mandat est établi après un diagnostic approfondi de votre situation : vos objectifs patrimoniaux, votre horizon de placement, votre tolérance au risque et vos contraintes spécifiques. Ces paramètres servent de socle pour définir une stratégie d'investissement sur mesure, conçue pour évoluer dans le temps en fonction des conditions de marché et de vos besoins.

Notre ambition est de proposer une gestion à la fois rigoureuse et agile, conciliant discipline de marché et réactivité face aux évolutions économiques, géopolitiques ou financières.

Une méthodologie fondée sur le price action

La singularité de notre approche repose sur l'utilisation systématique du price action comme outil central d'analyse et de décision. Contrairement à des modèles statistiques ou macro-économiques parfois trop dépendants d'hypothèses fragiles, le price action s'appuie directement sur l'observation des dynamiques de prix et de volumes.

Cette méthode permet :

- d'identifier avec précision les tendances majeures et secondaires,
- de repérer les zones de support et de résistance pertinentes,
- d'anticiper les retournements de marché grâce à l'étude des structures de prix,
- d'ajuster rapidement les expositions, sans lourdeur analytique ni délai excessif.

Le price action se prête particulièrement bien à une gestion active sur plusieurs classes d'actifs :

- Actions : ajustement tactique des pondérations sectorielles selon les cycles de marché.

- Devises : suivi des mouvements structurels pour optimiser les couvertures de change.
- Matières premières : lecture des cycles de volatilité afin de capter des phases directionnelles.
- Obligations et taux : identification des points d'inflexion dans les tendances de rendement.
- des stress tests réguliers, simulant des chocs de marché sévères,
- un suivi quotidien de la volatilité et de la liquidité des positions,
- des contrôles de conformité et de meilleure exécution, garantissant que chaque transaction respecte nos standards éthiques et réglementaires.

Cette discipline, éprouvée par de nombreux acteurs institutionnels, permet d'allier clarté, réactivité et indépendance face aux biais d'interprétation.

Une gouvernance structurée et un contrôle permanent

La gestion de portefeuille sous mandat repose sur une organisation rigoureuse et des processus de décision strictement encadrés. Chaque choix d'investissement est examiné et validé au sein de comités d'investissement réunissant nos gérants, analystes et responsables de la gestion des risques.

Nos décisions sont guidées par un principe fondamental : la préservation de l'équilibre rendement/risque convenu avec le client. Pour cela, nous mettons en place :

- des limites d'exposition par classe d'actifs, secteur, devise et émetteur,

Toutes les décisions significatives sont journalisées et font l'objet d'une révision périodique par nos équipes de contrôle interne.

Une délégation sécurisée et protégée

La sécurité des avoirs confiés par nos clients constitue un pilier fondamental de notre modèle de gestion. Les actifs placés dans le cadre des mandats sont conservés auprès de banques dépositaires et institutions financières agréées, dans le respect des standards réglementaires les plus stricts. Ces actifs sont détenus sur des comptes ségrégués, totalement distincts de ceux d'Elite Capital, garantissant ainsi qu'aucun mélange de fonds n'est possible et que le patrimoine de nos clients demeure juridiquement et opérationnellement protégé.

L'exécution des opérations de marché est assurée par nos équipes de traders, qui se positionnent exclusivement via des brokers agréés et régulés. Ces intermédiaires sont soumis à des

licences délivrées par des autorités financières reconnues (par exemple : FCA au Royaume-Uni, BaFin en Allemagne, FSMA en Belgique, ou leurs équivalents internationaux), et font l'objet de contrôles réguliers de conformité et de solvabilité.

Le choix de nos partenaires courtiers repose sur plusieurs critères rigoureux :

- Stabilité financière et solidité de leur capital,
- Respect des normes internationales de transparence et de protection des investisseurs,
- Politiques strictes de gestion des risques et de prévention des conflits d'intérêts,
- Sécurité opérationnelle dans le traitement des ordres et la conservation des positions.

En pratique, nos traders passent leurs ordres via ces brokers sous supervision interne continue. Chaque transaction est enregistrée, validée et intégrée dans un cadre de meilleure exécution, qui prend en compte le prix, la rapidité, la liquidité et les coûts de transaction.

Cette architecture multi-niveaux – séparation des comptes, recours à des dépositaires agréés, exécution par des brokers sous licences strictement contrôlées – offre une chaîne de protection complète. Elle assure à nos

clients que leurs actifs ne sont pas exposés à des risques opérationnels non maîtrisés et qu'ils bénéficient d'un environnement d'investissement conforme aux standards internationaux les plus exigeants.

Des mandats adaptés à chaque profil d'investisseur

Nous proposons plusieurs types de mandats afin de répondre à la diversité des attentes de nos clients :

- Formule Conservateur

Conçu pour les investisseurs dont la priorité est la préservation du capital et la stabilité des rendements. L'exposition au risque est volontairement réduite, et la gestion privilégie des instruments liquides et faiblement volatils.

- Formule Intermédiaire

Destiné aux investisseurs recherchant un équilibre entre sécurité et croissance progressive. L'allocation combine actifs défensifs et actifs de croissance, avec des ajustements réguliers selon le contexte de marché.

- Formule Performance

Orienté vers la recherche de valorisation à long terme, ce mandat s'adresse aux investisseurs disposés à accepter une volatilité accrue en contrepartie d'un potentiel de performance supérieur. L'approche intègre une diversification active et un suivi renforcé des risques.

Chaque mandat est assorti de bandes d'allocation précises, garantissant que l'exposition reste toujours cohérente avec le profil de risque prédéfini.

Transparence et qualité du reporting

La transparence constitue l'un des fondements de notre relation avec nos clients. Afin de garantir un suivi clair et permanent de la gestion, nous mettons à votre disposition un reporting détaillé, régulier et structuré, conçu comme un véritable tableau de bord patrimonial.

Le reporting est transmis selon une fréquence définie contractuellement – généralement trimestrielle – et peut être complété par des rapports ponctuels en cas de circonstances exceptionnelles de marché. Chaque document est présenté dans un format standardisé, facilitant la lecture, et peut être consulté en version numérique via un portail client sécurisé.

Chaque reporting comprend :

- La composition détaillée du portefeuille : devises d'exposition et ventilation sectorielle ou géographique.
- Les contributions positives et négatives par classe d'actifs : identification précise des moteurs de performance et des sources de risque.
- L'analyse des risques et de la volatilité : mesures de Value at Risk (VaR), ratios de Sharpe,

indicateurs de drawdown, scénarios de stress tests.

- Un commentaire de gestion : explication claire du contexte de marché, justification des arbitrages réalisés et perspectives d'allocation pour les périodes à venir.

Ce reporting ne se limite pas à un relevé chiffré. Il a été conçu comme un instrument pédagogique, permettant à chaque investisseur, quel que soit son niveau d'expertise, de comprendre les décisions prises par nos gérants et leur impact concret sur la performance. Les graphiques d'évolution, tableaux comparatifs et indicateurs synthétiques facilitent la lecture et rendent le suivi accessible et transparent.

Informations communiquées au client

À l'ouverture de la relation

Dès l'entrée en relation, nous remettons ce corpus documentaire complet, rédigé en langage clair et daté, afin de permettre au client d'apprécier la nature des services, les responsabilités respectives et l'ensemble des coûts et risques associés. Ce corpus comprend les conditions générales et, selon le service, un contrat décrivant l'objet de la prestation, les objectifs, les contraintes, la fréquence des rapports, les modalités d'alertes.

Les politiques clés sont mises à disposition en version intégrale : politique d'exécution des ordres, politique de gestion des conflits d'intérêts, politique de protection des données (base légale, droits, sécurité) et procédure de réclamation et de médiation (délais d'accusé et de traitement). Lorsque des consentements spécifiques sont requis — exécution hors marché réglementé, enregistrement de communications, utilisation de canaux électroniques, traitement transfrontalier de données — ceux-ci sont recueillis explicitement et archivés.

Le dossier d'ouverture inclut par ailleurs les formulaires KYC/AML, les coordonnées bancaires de

règlement-livraison, les justificatifs d'identité et de domicile, ainsi que toute documentation légale exigée par la juridiction concernée. Les documents sont remis via le portail client sécurisé et, lorsque pertinent, par e-mail chiffré. Une liste de contrôle récapitulative confirme les pièces reçues, les consentements obtenus et les éléments en attente. Toute mise à jour ultérieure (changement d'adresse, de statut fiscal, de coordonnées bancaires) donne lieu à une nouvelle version datée.

Avant chaque décision d'investissement

Avant toute souscription, nous communiquons une information ex-ante précise, intelligible et comparable. Elle couvre les caractéristiques de l'instrument, ses risques essentiels, sa liquidité. Les documents légaux applicables sont fournis ou mis à disposition avant la décision : prospectus, factsheet et KID/PRIIPs lorsque requis ; à défaut, un document interne d'information reprend les éléments essentiels pour éclairer la décision.

Les coûts et frais sont présentés de manière agrégée ex-ante afin d'en montrer l'impact cumulé sur le

rendement attendu : frais de gestion, coûts de transaction, coûts des sous-jacents et, le cas échéant, avantages ou rétrocessions. Lorsque des scénarios ou illustrations sont fournis, ils sont expressément qualifiés d'illustratifs et non garantis, avec rappel des hypothèses, des limites et de la sensibilité aux conditions. Enfin, les contraintes juridiques ou transfrontalières applicables (placement privé, statut investisseur qualifié, restrictions pays) et, à titre d'information, les enjeux fiscaux généraux sont rappelés, sans préjudice des conseils fiscaux indépendants que le client est invité à solliciter.

Après exécution et rapports périodiques

En gestion, un rapport périodique est transmis au moins trimestriellement ; il présente la composition du portefeuille, la performance brute et nette des frais, les contributions positives et négatives, les expositions par classe d'actifs/secteur/devise, les principaux risques (volatilité, concentration, sensibilité) et un commentaire de gestion qui contextualise les arbitrages.

Les opérations sur titres sont gérées via le dépositaire et, selon le mandat, font l'objet d'une information et d'instructions. Tous les documents, confirmations et rapports sont mis à disposition via le portail client et conservés pour la durée légale

d'archivage applicable dans la juridiction de service.

Canaux, délais et qualité documentaire

L'ensemble des interactions documentaires privilégie le portail sécurisé (accès individuel, journalisation, téléchargement de preuves), complété par l'e-mail chiffré lorsque pertinent. Les documents sont édités en langue française et, sur demande ou lorsque la loi l'exige, en anglais. Les dates d'émission et de mise à jour figurent explicitement ; les versions sont numérotées et archivées. Nos délais cibles sont communiqués au client : disponibilité des documents ex-ante avant la décision, rapports trimestriels au plus tard J+10 ouverts après la fin de période, état annuel ex-post des coûts au plus tard J+30 après la clôture annuelle.

Nature et risques des instruments financiers

L'univers d'investissement géré par Elite Capital est constitué d'instruments présélectionnés pour leur qualité intrinsèque, leur liquidité observable, la transparence de leur information et leur cohérence avec le profil du client et le mandat confié. Cet univers n'est pas figé : il fait l'objet d'une veille continue, d'un comité d'investissement formalisé et de revues périodiques conduisant, le cas échéant, à la mise sous surveillance, à la réduction, à la suspension ou au retrait d'émetteurs et de véhicules lorsque la qualité se dégrade ou que des contraintes de marché apparaissent. La construction de portefeuille est pilotée par le profil de risque et l'horizon, avec des poches cibles qui répartissent le risque entre obligations, actions, devises, matières premières et, lorsque approprié, crypto-actifs. Nous assurons l'exécution des décisions, leur journalisation, le suivi des risques et le reporting, le client nous ayant délégué la gestion dans les paramètres contractuels.

Obligations : socle de stabilité, portage de rendement et gestion fine des risques de taux et de crédit

Nous recourons aux obligations d'État et d'émetteurs privés investment grade comme ballast de stabilité et source de revenus réguliers, en calibrant la durée et

l'exposition au crédit au regard du mandat. Les obligations à option de rappel (« callable ») sont utilisées avec discernement : elles améliorent le rendement facial mais peuvent limiter la performance en cas de remboursement anticipé lorsque les taux baissent. Les convertibles apportent une convexité utile dans certains marchés : elles conservent un profil obligataire tout en offrant un potentiel de participation à la hausse action, au prix d'une plus grande sensibilité à la volatilité. Les dettes subordonnées, notamment financières, ne sont mobilisées qu'en connaissance de leur rang de remboursement et des mécanismes de bail-in, dans des limites strictes d'allocation et de diversification par émetteur. En pratique, nous définissons des cibles de durée (duration), des limites de DV01, des plafonds par notation et par secteur, et nous opérons des couvertures de taux et de change si nécessaire. La sélection privilégie des covenants lisibles, une qualité d'information robuste et une liquidité secondaire suffisante ; nous arbitrons entre primaire et secondaire selon le rapport rendement/risque et la profondeur de marché.

Actions : moteur de croissance, styles diversifiés et discipline de risque

L'exposition actions constitue le moteur de croissance du portefeuille. Nous combinons des facteurs et des styles complémentaires (qualité, dividende, croissance raisonnable, value disciplinée) afin de lisser les cycles, et nous recourons à des ETF ou fonds indiciels liquides pour la brique bêta lorsque la rapidité d'exécution prime. Les titres en direct sont sélectionnés sur la base de fondamentaux éprouvés, d'une qualité de gouvernance et d'une visibilité suffisante des flux de trésorerie, en veillant à la diversification par zone, secteur et capitalisation. La gestion est encadrée par des limites d'exposition, des seuils de rebalancement, des analyses de sensibilité (bêta, contribution au risque, corrélations) et des stress tests. Les capitaux non cotés, lorsqu'ils sont envisagés via des véhicules spécialisés, sont traités séparément dans des poches dédiées et uniquement pour des clients éligibles, compte tenu de leur illiquidité et de leurs horizons de détention plus longs.

Devises (FX) : couverture prioritaire, opportunités tactiques lorsque le mandat le permet

Le risque de change est d'abord abordé sous l'angle de la protection du capital : nous mettons en place des couvertures partielles ou intégrales lorsque l'écart de devise n'est pas souhaité par le client. À

titre opportuniste, et seulement si le mandat le prévoit, nous pouvons prendre des positions tactiques sur les principales paires de devises pour capter des différentiels de taux ou des mouvements directionnels clairement identifiés. Les expositions sont obtenues via spot et forwards standards, dans des tailles proportionnées et auprès de contreparties sélectionnées. La gestion du levier implicite et des appels de marge fait l'objet d'un suivi opérationnel quotidien, et l'exposition nette en devise est rapportée et contrôlée au niveau du portefeuille.

Matières premières : diversification, couverture d'inflation et gestion des spécificités de marché

L'accès aux matières premières s'effectue principalement au travers d'ETF/ETC listés, de futurs liquides sur marchés organisés ou de producteurs cotés offrant une corrélation représentative. L'objectif est double : apporter une diversification supplémentaire et, lorsque pertinent, une couverture contre certains chocs d'inflation ou d'offre. La mise en œuvre tient compte des spécificités techniques : structures de courbes (contango/backwardation), coûts de roulement, exigences de collatéral, règles de concentration par matière et limites de taille de position. Nous privilégions des instruments transparents, avec une documentation claire sur la réplication et les risques de

contrepartie, et nous calibrons ces expositions comme satellite autour du cœur obligataire-actions, afin de ne pas déformer le profil de risque global.

Crypto-actifs : exposition strictement encadrée, canaux régulés et proportionnalité

Lorsque la réglementation et le mandat l'autorisent, nous pouvons offrir une exposition mesurée aux crypto-actifs de référence via des ETF/ETP régulés, des futures listés sur bourses reconnues ou, plus rarement, via une conservation qualifiée auprès de dépositaires spécialisés. Cette poche demeure satellitaire, soumise à des plafonds de concentration et à une revue de risque opérationnel (cybersécurité, garde, continuité). Nous privilégions les instruments bénéficiant d'une liquidité suffisante, d'une price discovery robuste et d'un cadre de conformité AML/CFT éprouvé. Cette classe d'actifs, par nature volatile et spécifique, n'est mobilisée que pour des clients appropriés et pour lesquels l'adéquation a été démontrée et documentée.

Instruments et techniques d'implémentation : efficacité et contrôle

Pour implémenter les vues d'allocation, nous combinons des titres en direct, des ETF/OPC, et, lorsque c'est efficient, des dérivés listés à des fins de couverture ou d'ajustement tactique (réduction de bêta, gestion de duration, couverture de

change). L'usage de produits structurés reste opportuniste et documenté, réservé à des cas précis où leur profil convient au mandat et où l'émetteur présente une solidité avérée ; la transparence des paramètres, la valorisation en cours de vie et la qualité de marché secondaire sont des prérequis. L'ensemble des opérations respecte notre politique de meilleure exécution, le traitement équitable des ordres et la ségrégation des actifs chez des dépositaires agréés.

Cadre de contrôle des risques et pilotage dans la durée

La gestion est assortie de limites au niveau portefeuille (volatilité cible, budgets de risque par classe d'actifs, plafonds par émetteur et par secteur, contraintes de liquidité), de revues de comités et d'une surveillance quotidienne des expositions nettes/brutes, des corrélations et des contributions au risque. Les ajustements tactiques sont documentés dans un journal de gestion avec hypothèses, métriques suivies et horodatage. Les événements de marché déclenchent des stress tests et, si nécessaire, des rééquilibrages pour réaligner le portefeuille sur ses bornes cibles. La communication avec le client est assurée via des reportings périodiques, incluant la ventilation par classe d'actifs, les expositions de change, les principaux risques, les coûts/frais et un commentaire de gestion.

Cas pratique : un mandat multi-actifs piloté par objectifs

En pratique, un mandat Conservateur privilégiera les obligations de qualité et la couverture de change, avec des satellites actions et matières premières limités et des crypto-actifs généralement exclus. Un mandat Intermédiaire équilibrera actions et obligations, pourra intégrer des ETF thématiques ou des couvertures tactiques, et n'autorisera des expositions alternatives qu'à des niveaux proportionnés. Un mandat Performance mobilisera davantage l'exposition actions, des thèmes de croissance ciblés et, si l'adéquation le justifie, de petites poches matières premières et crypto pour améliorer la diversification, toujours dans un cadre de risque maîtrisé et conforme à la réglementation et au profil du client. Dans tous les cas, nous décidons et exécutons pour le compte du client, dans le cadre du mandat, avec transparence, traçabilité et discipline de risque.

Politique d'exécution des ordres

La politique d'exécution des ordres définit la manière dont nous cherchons, de façon systématique et vérifiable, à obtenir le meilleur résultat possible pour nos clients, compte tenu des caractéristiques de leur ordre, de l'instrument concerné, des lieux d'exécution disponibles et des contraintes réglementaires ou opérationnelles applicables. Cette politique s'applique aux services d'exécution, de réception-transmission d'ordres et, le cas échéant, aux arbitrages réalisés en gestion sous mandat.

Objectif « best execution »

L'objectif de meilleure exécution impose de pondérer les critères suivants : prix, coûts, rapidité d'exécution, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre, ainsi que tout critère pertinent supplémentaire.

Nos décisions de timing et de choix d'ordres tiennent compte de l'analyse du price action, c'est-à-dire de la micro-dynamique des prix et des volumes observés en temps réel : largeur et stabilité du spread, profondeur du carnet d'ordres, zones de liquidité identifiables, tests de support/résistance, conditions des enchères d'ouverture/fermeture,

publications macroéconomiques et périodes de roulement de contrats à terme. L'intégration du price action vise à réduire le slippage, limiter l'impact de marché et optimiser la probabilité d'exécution sans jamais déroger aux critères de meilleure exécution. Elle se traduit, par exemple, par l'usage préférentiel d'ordres limités dans des contextes de spread instable, par le découpage d'un ordre significatif, ou par le recours à des fenêtres d'exécution plus liquides lorsque cela est pertinent.

Lieux d'exécution et intermédiaires

Nous recourons à un panel d'intermédiaires et de lieux d'exécution sélectionnés et réévalués périodiquement : marchés réglementés, MTF/OTF, internalisateurs systématiques et exécution OTC avec des contreparties pré-approuvées. Le choix du canal dépend des caractéristiques de l'instrument et de l'ordre, ainsi que de la qualité mesurée. Pour les obligations et de nombreux instruments de taux, l'exécution s'effectue fréquemment OTC via requêtes de cotations (RFQ) auprès de plusieurs teneurs de marché. Pour les devises au comptant et certains CFD, l'exécution s'effectue de manière bilatérale avec des fournisseurs de liquidité agréés, en comparant les

quotes disponibles et en surveillant la qualité d'exécution obtenue.

Types d'ordres, micro-structure et « price action »

Le choix du type d'ordre participe directement de la meilleure exécution. Les ordres à cours limité permettent de maîtriser le prix mais comportent un risque de non-exécution ; les ordres au marché maximisent la probabilité d'exécution mais exposent à un slippage accru en cas de livre maigre ou de volatilité.

Les ordres stop et stop-limite servent à entrer ou sortir dans des zones pré-définies, avec un risque de gap selon les conditions de marché. Des modalités time-in-force encadrent la durée de validité. Le price action oriente la préférence pour un ordre passif ou agressif et guide le fractionnement d'un ordre important pour traverser des poches de liquidité tout en contrôlant l'impact. Lors des enchères d'ouverture/fermeture, ou sur des marchés au pas de cotation contraignant, nous privilégions des fenêtres et des modalités qui améliorent la qualité moyenne d'exécution.

Contrôles, mesure de la qualité et gouvernance

Nous procédons à des contrôles ex post réguliers de la qualité d'exécution (transaction cost analysis) : comparaison au prix d'arrivée, au VWAP,

au cours de référence des enchères, mesure du slippage et du taux de complétion, identification d'anomalies et mise en place d'actions correctives. Les intermédiaires font l'objet de revues intégrant qualité des quotes, stabilité, coûts, capacité de règlement-livraison et fiabilité opérationnelle. La politique est réexaminée au moins annuellement, ou à l'occasion d'un changement matériel (marchés, structure de frais, réglementation), et les mises à jour sont communiquées au client. Nous conservons les enregistrements requis (ordres, exécutions, communications) pour la durée légale applicable et assurons la sécurité et la confidentialité des données.

Spécificités transfrontalières et limites

Sur certains marchés (par exemple obligataire ou devises), l'exécution est majoritairement OTC et dépend de la profondeur des teneurs de marché ; ces caractéristiques peuvent influencer la pondération des critères et la rapidité d'exécution. Dans des conditions de stress (annonces macroéconomiques, événements de marché), la liquidité peut se contracter brusquement et les coûts augmenter ; nous ajustons alors nos tactiques pour préserver l'intérêt du client, tout en rappelant que l'atteinte d'un prix de référence précis peut ne pas être possible.

Protection des instruments et des fonds des clients

Cette section décrit l'organisation mise en place pour protéger vos instruments financiers et vos avoirs en numéraire, les mécanismes de conservation et de ségrégation, la façon dont nous anticipons et gérons un risque éventuel de défaillance d'un dépositaire ou d'un intermédiaire, ainsi que les garanties de sécurité opérationnelle (contrôles internes, conformité, cybersécurité, continuité d'activité).

Conservation & ségrégation

Les instruments et les espèces des clients sont conservés auprès de dépositaires et de banques partenaires agréés, sélectionnés selon des critères de solidité financière, de qualité opérationnelle, de couverture géographique et de conformité réglementaire. Les actifs sont tenus sur des comptes ségrégués, de manière à distinguer strictement les avoirs des clients de ceux des entités du groupe et des comptes propres des dépositaires. Cette ségrégation vise à faciliter la restitution des positions en cas de difficulté d'un prestataire et à prévenir tout risque de confusion d'actifs. La tenue de compte-conservation peut s'effectuer en registre omnibus ou en registre nominatif selon les marchés et les pratiques locales ; dans tous les cas, la propriété économique des titres

demeure attachée au client et les droits afférents sont exercés selon les modalités prévues au contrat et dans les délais des marchés. Nous assurons la remontée et le traitement des opérations sur titres en coordination avec le dépositaire. Lorsque des retenues à la source s'appliquent, les procédures de réclamation fiscale sont mises en œuvre dans la mesure permise par les conventions et la réglementation.

Nous effectuons des rapprochements réguliers entre nos systèmes et les relevés des dépositaires (positions, espèces, OST) afin d'identifier et de résoudre sans délai toute divergence. Des relevés et rapports périodiques sont mis à disposition via le portail client sécurisé, complétés par des confirmations d'opérés à l'issue de chaque transaction. L'accès aux documents et historiques est journalisé et conservé pour la durée légale d'archivage.

Les avoirs en numéraire sont déposés sur des comptes clients, distincts des comptes propres. Les conditions de rémunération éventuelle des espèces, les devises disponibles et les modalités de change sont déterminées par les conventions bancaires applicables et portées à votre connaissance. Les actifs des clients ne sont pas utilisés pour

couvrir des engagements propres, et aucune opération de prêt/emprunt de titres ou de ré-hypothèque n'est réalisée sans votre accord préalable et une information écrite sur les risques, la rémunération et les collatéraux. La chaîne de conservation peut recourir à des sous-dépositaires et infrastructures de marché. La sélection et la surveillance de ces prestataires s'appuient sur une due diligence documentée, intégrant l'examen des contrôles internes, des dispositifs de continuité et des conditions juridiques locales. Lorsque des actifs sont conservés dans une autre juridiction, ils peuvent être soumis au droit local de cette juridiction ; cette contrainte est prise en compte dans la contractualisation et expliquée au client lorsque pertinent.

Risque de défaillance

En cas de défaillance d'un dépositaire, d'un sous-dépositaire ou d'un intermédiaire financier, les mécanismes légaux de restitution s'appliquent. Grâce à la ségrégation des comptes et à la tenue de registres précis, les actifs devraient être identifiables et restitués au client, sous réserve des délais et procédures propres à la juridiction concernée. Un risque de déficit d'inventaire ne peut toutefois être exclu (par exemple en cas de fraude, d'erreur opérationnelle ou de défaillance d'un sous-prestataire) ; dans un tel cas, des procédures collectives de recouvrement

et, le cas échéant, des dispositifs d'indemnisation statutaires peuvent s'appliquer selon le pays et la nature des actifs. Nous attirons l'attention sur le fait que les fonds et instruments détenus chez les dépositaires ne constituent pas des créances contre Elite Capital et ne figurent pas à son bilan.

Les espèces conservées chez une banque sont exposées au risque de crédit de cette banque pour la portion non couverte par d'éventuels mécanismes de garantie propres à la juridiction. Pour les expositions liées à des opérations sur dérivés ou des comptes sur marge auprès de courtiers, des sûretés peuvent être exigées ; lorsque cela est possible, nous privilégions des comptes de marge ségrégués et des accords de collatéral limitant l'utilisation des actifs remis en garantie. Les instructions de change et les transferts transfrontaliers s'exécutent conformément aux règles en vigueur ; ils peuvent exposer à des risques supplémentaires (délais bancaires, contrôle des changes, conversion de devise) rappelés au client avant exécution.

La diversification des dépositaires et le suivi de leur solidité participent de la réduction du risque opérationnel. En situation de stress de marché, des délais inhabituels peuvent survenir dans le règlement-livraison ou la valorisation ; nous assurons la communication des

impacts constatés et des mesures prises.

Sécurité opérationnelle

La sécurité s'appuie sur trois piliers : contrôles internes, conformité & intégrité et cybersécurité & continuité. Les processus critiques (ouverture de compte, saisie d'ordres, validation de paiements, modifications sensibles) sont opérés sous principe des quatre yeux et séparation des tâches, avec workflows d'approbation tracés et listes de contrôle. Les accès aux systèmes suivent le principe du moindre privilège ; ils sont créés, revus périodiquement et révoqués à la sortie d'un collaborateur. Les communications relatives aux ordres et instructions sont enregistrées lorsque la loi l'exige et conservées pour la durée légale.

En matière de KYC/AML & sanctions, nous appliquons des procédures de connaissance client, de vérification documentaire, de filtrage sanctions et de surveillance des opérations proportionnées au risque, avec escalade en cas d'alerte et, si nécessaire, déclaration aux autorités compétentes. Les politiques cadeaux/hospitalité, transactions personnelles et conflits d'intérêts encadrent l'intégrité des activités.

La cybersécurité repose sur l'authentification multifacteur (MFA) pour l'accès au portail client, le chiffrement des données en transit et au

repos, la segmentation réseau, la gestion des correctifs, des tests de vulnérabilité réguliers et une journalisation centralisée permettant la détection d'anomalies. Des sauvegardes chiffrées sont réalisées selon une politique de rétention définie ; des tests de restauration sont effectués à fréquence planifiée. Le Plan de Continuité d'Activité et le Plan de Reprise couvrent les scénarios de défaillance de prestataires critiques, d'indisponibilité de sites et d'incidents cyber ; ils précisent les rôles, les délais cibles de rétablissement et les modalités de communication aux clients.

La gestion des tiers inclut des clauses contractuelles de sécurité, des SLA et un droit d'audit lorsque pertinent ; des revues de sécurité sont conduites sur les prestataires essentiels. Enfin, la sensibilisation régulière des équipes (phishing, bonnes pratiques de mot de passe, classification de l'information) complète le dispositif.

Rémunérations & avantages (inducements)

La présente section décrit de manière exhaustive la manière dont nous sommes rémunérés et la façon dont nous traitons les avantages monétaires ou non monétaires susceptibles d'être versés ou reçus dans le cadre de la fourniture de nos services. Elle distingue clairement les frais payés par le client (honoraires de gestion, frais d'entrée, frais de transaction, frais de garde, coûts des supports sous-jacents) des inducements (rétrocessions, avantages non monétaires), et précise les exigences de transparence ex-ante et ex-post, le test d'amélioration de la qualité, la prévention des conflits d'intérêts et la gouvernance qui encadrent leur perception.

Principes généraux

Notre politique repose sur quatre principes.

Transparence : avant toute décision d'investissement, le client reçoit une information ex-ante qui présente de manière agrégée l'ensemble des coûts et frais (y compris les coûts des supports sous-jacents), l'existence d'éventuels inducements et leur incidence attendue sur le rendement. Au moins une fois par an, une information ex-post détaille les coûts effectivement supportés et, le cas échéant, les avantages perçus/versés pendant la période.

Amélioration de la qualité : un inducement ne peut être accepté que s'il améliore objectivement la qualité du service rendu (par exemple par l'accès à des outils, recherches ou services opérationnels qui bénéficient directement au client) et ne porte pas atteinte à son intérêt.

Proportionnalité et absence de nuisance : la rémunération liée à la distribution ne doit ni influencer indûment la sélection des instruments, ni créer d'incitation contraire au profil du client.

Gouvernance et traçabilité : chaque flux d'inducement est enregistré, justifié et fait l'objet d'un contrôle périodique par la Conformité.

Inducements monétaires et non monétaires

On entend par inducements monétaires les rétrocessions ou rémunérations versées par un producteur ou un distributeur tiers en lien avec la distribution ou l'adossement d'un instrument (par exemple, une rétrocession de frais de gestion d'un fonds), lorsqu'un tel mécanisme est autorisé par la loi locale. Les avantages non monétaires recouvrent des services mineurs tels que l'accès à des recherches génériques largement

diffusées, des conférences et formations de faible valeur, des outils ou données standards mis à disposition à des fins d'amélioration du service, et des cadeaux d'affaires de valeur symbolique. Toute prestation qui excède ces seuils (par exemple une recherche individualisée substantielle ou un service exclusif) doit être financée par nos soins ou, lorsque la réglementation le prévoit, via un mécanisme dédié décrit au client.

Lorsque des rétrocessions existent, leur source, leur nature et leur incidence sur les coûts agrégés sont explicités ex-ante et repris ex-post. Elles ne créent aucune exclusivité : la sélection repose sur une architecture ouverte et une due diligence fondée sur la qualité, les coûts, la liquidité, la transparence et la gouvernance des instruments. Dans la mesure permise par la loi et les contrats, les rétrocessions peuvent réduire les frais facturés au client ou être affectées à des services qui améliorent directement la qualité (outillage d'exécution, reporting enrichi, accès à des canaux opérationnels).

Introductions et partenariats (ex. Dymon Asia)

Dans certains cas, nous pouvons présenter ou introduire des opportunités d'investissement de tiers indépendants (par exemple des véhicules de private equity en Asie). Les frais d'introduction ou de placement éventuellement

associés sont strictement encadrés : ils ne sont envisagés que lorsque la loi locale y autorise, qu'ils améliorent la qualité du service (par l'accès à un deal-flow, la due diligence ou l'accompagnement opérationnel) et qu'ils n'entrent pas en conflit avec l'intérêt du client. Ils sont déclarés ex-ante/ex-post, décrits dans la documentation d'offre, et n'impliquent aucune garantie de performance. Leur existence ne conditionne pas l'accès à des alternatives équivalentes, et la décision de souscription appartient exclusivement au client éligible, au vu des documents légaux applicables.

Distinction avec les frais facturés au client

Les frais facturés au client (par exemple frais d'entrée, honoraires de gestion, frais de performance lorsqu'ils existent, frais de transaction, frais de garde et coûts des supports sous-jacents) sont indépendants des inducements. Ils sont décrits dans les contrats et intégrés dans les présentations ex-ante et ex-post. Les paramètres spécifiques (par exemple un frais d'entrée et un frais de gestion par formule) sont consignés et communiqués dans les sections dédiées du document et dans les DIC afin d'en montrer l'impact cumulé sur le rendement net.

Droits du client, documentation et contrôles

Le client peut demander, à tout moment, des précisions sur la nature et la source des rémunérations et avantages liés à un instrument ou à une transaction donnée. Nous conservons une trace de tous les inducements perçus/versés, de leurs montants, de leurs dates, de leurs contreparties et de leur justification au regard de l'amélioration de la qualité. La Conformité procède à des revues périodiques et la politique est mise à jour dès qu'un changement matériel intervient (règles locales, partenaires, barème). Toute modification significative est notifiée au client et entre en vigueur à la date indiquée.

Avertissement

Les règles relatives aux inducements varient selon les juridictions et la nature du service. Certaines prestations peuvent être interdites ou restreintes. Les disclosures faites au client priment en cas de divergence avec la présente synthèse. Aucune performance n'est induite par l'existence d'un inducement, et aucun mécanisme de rémunération ne saurait supplanter l'intérêt du client, la qualité du service et le respect des règles de conduite.

Politique de gestion des conflits d'intérêts

Notre politique de gestion des conflits d'intérêts vise à identifier, prévenir, gérer et, le cas échéant, divulguer de manière claire toute situation susceptible d'altérer l'indépendance de notre jugement ou de porter atteinte à l'intérêt du client et à l'intégrité des marchés. Elle s'applique à l'ensemble des services que nous rendons. Elle s'étend à nos collaborateurs, dirigeants, sous-traitants et partenaires, dans les juridictions où nous intervenons.

La prévention repose sur un ensemble de mesures organisationnelles et procédurales. Les fonctions commerciales, de décision d'investissement, d'exécution, de contrôle des risques et de conformité sont séparées et soumises à des règles de communication adaptées, avec des « murs d'information » lorsque l'étanchéité est requise. Des listes de surveillance et d'interdiction sont maintenues pour encadrer la distribution et empêcher toute recommandation inappropriée. Les opérations personnelles font l'objet d'une politique dédiée avec pré-approbation, fenêtres de négociation et interdictions spécifiques. Les rémunérations variables sont structurées pour éviter toute incitation contraire à l'intérêt du client. En gestion, l'agrégation et

l'allocation des ordres obéissent à des règles documentées assurant un traitement équitable, avec journalisation des décisions et des horodatages.

La surveillance et la traçabilité complètent le dispositif. La conformité opère des contrôles périodiques, des revues thématiques et des tests ponctuels. Un comité de conflits se réunit lorsque nécessaire pour statuer sur des situations complexes, fixer des mesures de mitigation ou décider d'un refus de service. Les décisions, éléments factuels et mesures prises sont consignés de manière exploitable et conservés pour la durée légale. Les collaborateurs sont formés annuellement.

La divulgation intervient en dernier ressort lorsque, malgré les mesures de prévention et de mitigation, un conflit ne peut être évité. Elle est fournie de façon spécifique, claire et compréhensible, avant d'agir, et décrit la nature du conflit, ses sources, les risques qu'il présente pour le client, ainsi que les mesures prises pour en limiter les effets. La politique fait l'objet d'une revue au moins annuelle ou à l'occasion de tout changement matériel dans nos activités, nos partenaires ou notre cadre réglementaire ; les mises à jour significatives sont notifiées aux clients.

Notre objectif demeure constant : garantir en toutes circonstances la primauté de l'intérêt du client, la qualité du service rendu et le respect des règles de conduite.

Données personnelles & sécurité du portail client

Cette section précise notre cadre de protection des données et les mesures de sécurité applicables au portail client. Lorsque des services sont rendus, nous appliquons le RGPD et les textes locaux de transposition, sous réserve des obligations locales. L'« entité prestataire » mentionnée dans vos contrats agit comme responsable de traitement pour ses propres finalités.

RGPD & protection des données

Catégories de données: nous traitons les données d'identification et de contact (état civil, adresses, e-mails, téléphones), les données KYC/AML (copies de documents, informations de résidence fiscale, statut PEP/sanctions, source des fonds et du patrimoine), les données financières et de relation (contrats, préférences d'investissement et, le cas échéant, de durabilité), les données opérationnelles (ordres, relevés, rapports), ainsi que des données techniques liées au portail (journaux d'accès, adresses IP, appareils utilisés). Nous ne collectons pas de catégories particulières de données sauf obligation légale ou nécessité exceptionnelle clairement expliquée.

Origine des données : les informations proviennent de vous et/ou de vos représentants, des pièces justificatives

fournies, de prestataires de vérification KYC/AML (listes de sanctions et bases PEP), d'intermédiaires financiers (dépositaires, banques, contreparties), et, le cas échéant, de sources publiques.

Finalités : les données sont utilisées pour ouvrir et gérer la relation, fournir les services convenus (conseil, gestion, exécution, formation), satisfaire aux obligations légales (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, sanctions, lutte contre la fraude, conservation réglementaire), assurer la sécurité et l'intégrité des systèmes (journalisation, détection d'incidents), exécuter nos contrats (reporting, meilleures pratiques d'exécution, service client), gérer la facturation, répondre aux audits et aux demandes des autorités, et — avec votre consentement — vous adresser des communications marketing pertinentes.

Bases légales : l'exécution contractuelle couvre la plupart des traitements liés à la prestation de services et au fonctionnement du portail ; l'obligation légale s'applique aux vérifications AML, aux contrôles de sanctions et à certaines conservations ; l'intérêt légitime soutient la sécurité des systèmes, l'amélioration de nos processus et la défense de nos droits en cas de litige ; le consentement est requis pour les envois marketing non

essentiels et pour les cookies non nécessaires.

Durées de conservation : les données sont conservées pendant la durée de la relation puis pour une période additionnelle limitée, nécessaire au respect des obligations légales, à la preuve des opérations et à la défense de droits. Les durées précises peuvent varier selon la juridiction et la nature des documents.

Destinataires et sous-traitants : l'accès est limité aux équipes habilitées. Nous partageons certaines données avec des sous-traitants (hébergement cloud, KYC/AML, outils d'e-signature, prestataires IT), des intermédiaires financiers (banques, dépositaires, teneurs de registre) et des auditeurs/conseillers juridiques lorsque nécessaire. Ces tiers sont contractés (clauses de confidentialité, exigences de sécurité, DPA) et font l'objet de revues périodiques.

Lorsque des transferts internationaux sont nécessaires (hébergement, support, traitement KYC), nous mettons en place des garanties appropriées (notamment clauses contractuelles types et mesures complémentaires) et évaluons les risques associés au pays de destination. Des informations complémentaires peuvent être fournies sur demande.

Droits des personnes : vous disposez, dans les conditions prévues par la loi,

des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection compétente. Pour exercer vos droits, contactez-nous via le portail ou l'adresse e-mail dédiée figurant à vos documents contractuels ; nous vous répondrons dans les délais légaux.

Privacy by design & DPIA : les nouveaux projets font l'objet d'une analyse de risques et, le cas échéant, d'une analyse d'impact (DPIA). Les équipes sont formées aux principes de protection des données, et des revues régulières assurent la conformité continue.

Cookies & journalisation : le portail utilise des cookies techniques nécessaires à la session et à la sécurité. Les cookies d'analyse ou de personnalisation non essentiels sont soumis à consentement ; votre choix est paramétrable et réversible. Les logs techniques sont conservés pour la détection d'incidents et l'audit dans des délais limités.

Sécurité

La sécurité repose sur une combinaison de mesures techniques et organisationnelles proportionnées aux risques. Les communications avec le portail sont chiffrées ; les données au repos sont chiffrées ou protégées par des mécanismes de contrôle d'accès robustes.

L'authentification multifacteur (MFA) est requise pour l'accès au portail client ; des politiques de mot de passe (longueur, renouvellement, interdiction de réutilisation) et/ou des passkeys sont mises en œuvre lorsque disponibles. Les accès sont journalisés, revus périodiquement et révoqués à la sortie d'un collaborateur ; les profils administrateurs sont restreints et suivis.

L'architecture applicative applique la segmentation réseau, la séparation des environnements (développement, test, production) et une stratégie de mise à jour régulière (correctifs de sécurité). Des analyses de vulnérabilités et tests ciblés sont menés selon un calendrier défini. Les sauvegardes sont chiffrées, testées pour la restauration, et conservées conformément à une politique de rétention ; un plan de continuité (BCP) et un plan de reprise (DRP) encadrent les scénarios d'indisponibilité et fixent des objectifs de rétablissement (RTO/RPO) adaptés.

Un dispositif de détection et de réponse aux incidents (journalisation centralisée, alertes, procédures d'escalade) est en place. En cas d'incident de sécurité affectant des données personnelles, nous mettons en œuvre les mesures correctrices, informons les parties concernées et, lorsque requis par la loi, notifions l'autorité de contrôle dans les délais applicables.

La gestion des tiers inclut des exigences contractuelles (SLA, clauses de sécurité, droit d'audit), des revues de conformité et la limitation des accès aux seules données nécessaires. Sur le plan utilisateur, nous sensibilisons régulièrement nos clients et nos équipes aux risques de phishing et d'ingénierie sociale et rappelons les bonnes pratiques : nous ne sollicitons jamais vos mots de passe ou codes MFA par e-mail ou messagerie ; en cas de doute, connectez-vous directement au portail via l'URL officielle et signalez toute tentative suspecte. Des mécanismes de verrouillage de session, de temps d'inactivité, et de vérification d'appareil complètent la protection.

Limites et responsabilités partagées. La sécurité est un effort conjoint : nous mettons en œuvre des contrôles robustes côté serveur et applications ; le client veille à la confidentialité de ses identifiants, à la mise à jour de ses appareils, et à l'activation de la MFA. Toute anomalie ou suspicion d'accès non autorisé doit être signalée sans délai via le portail ou les canaux dédiés.

Réclamations & médiation

Cette section expose le dispositif mis en place pour traiter vos réclamations de manière équitable, diligente et traçable, ainsi que les voies de médiation et de recours disponibles selon la juridiction de prestation. Elle s'applique à l'ensemble des services (conseil, gestion, exécution) et couvre les interactions avec des tiers (dépositaires, banques, intermédiaires, émetteurs), lorsque ces interactions affectent votre relation avec nous.

Processus interne

Canaux de dépôt : vous pouvez adresser une réclamation par e-mail. Pour des raisons de traçabilité, nous recommandons un canal écrit.

Contenu attendu : afin d'accélérer le traitement, merci d'indiquer : vos coordonnées (nom, adresse, la description précise des faits, les documents utiles (captures d'écran, avis d'opéré, échanges), l'impact constaté et, le cas échéant, la solution que vous estimez appropriée.

Accusé et délais : nous émettons un accusé de réception dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de la réception. Une réponse motivée vous est adressée dans un délai cible de 30 jours lorsque cela est possible. Si la complexité du dossier ou

la dépendance à un tiers ne permet pas de respecter ce délai, nous vous informerons du retard, des raisons et d'un nouveau calendrier indicatif, en assurant un suivi régulier de l'avancement.

Traitement & impartialité : les réclamations sont traitées par une fonction dédiée, distincte des équipes commerciales et opérationnelles impliquées. Les faits sont investigués (examen des journaux, des ordres, des confirmations, des communications, des politiques applicables), et une réponse écrite vous est fournie, exposant les constats, la base factuelle, les règles applicables et, le cas échéant, les mesures correctrices proposées (rectification, remboursement de frais facturés à tort, correction d'un reporting, amélioration de procédure).

Escalade interne : en cas de désaccord ou si vous estimez la réponse insuffisante, vous pouvez solliciter une révision. Cette revue de second niveau vérifie la cohérence du traitement et l'équité des conclusions. Lorsque cela est pertinent, le dossier peut être porté devant un comité interne (conformité/risques/ops) pour décision.

Interactions avec des tiers : si la réclamation implique un tiers (banque

dépositaire, courtier, administrateur de fonds, producteur), nous coordonnons la prise en charge avec ce tiers et vous tenons informé des échanges et des délais. Lorsque le tiers est exclusivement compétent, nous vous indiquons le canal adéquat, tout en assurant un suivi jusqu'à clôture.

Confidentialité & données : les informations liées à une réclamation sont traitées conformément à notre politique de protection des données ; elles sont conservées pour la durée légale d'archivage et ne sont partagées qu'avec les personnes/tiers strictement nécessaires au traitement.

Absence de représailles : l'expression d'une réclamation de bonne foi n'entraîne aucune conséquence défavorable sur la relation commerciale. À l'issue du traitement, une lettre de clôture vous est adressée, récapitulant les éléments retenus, la décision finale et, le cas échéant, les voies de recours externes disponibles.

Médiation / autorités

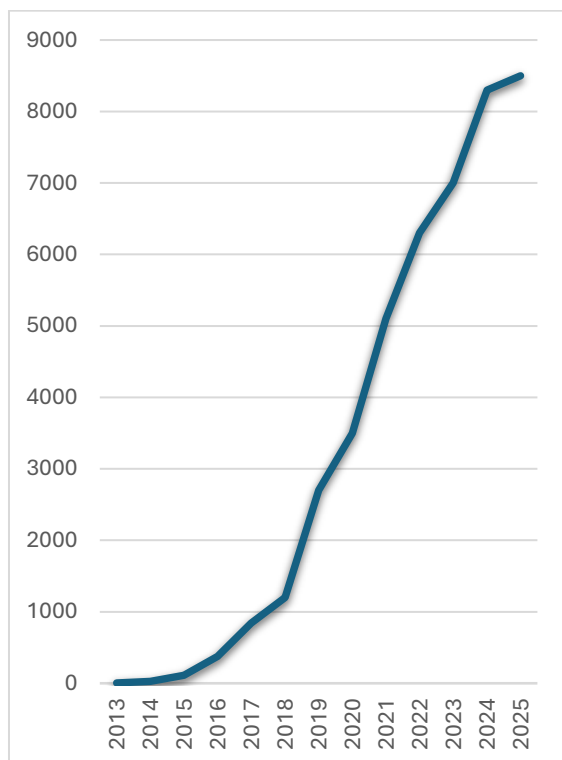
République Démocratique du Congo (RDC) : pour les services rendus par Elite Capital RDC, les procédures locales en vigueur s'appliquent ; vous pouvez solliciter l'instance de médiation/conciliation ou l'autorité compétente selon la nature du litige. Les coordonnées des organismes pertinents sont fournies sur demande et rappelées lors de la clôture du dossier.

Situations transfrontalières : lorsque la réclamation concerne un service transfrontalier ou l'introduction vers un véhicule de tiers (par ex. produits de private equity en Asie), le mécanisme de médiation/recours compétent est celui de la juridiction de prestation et/ou du produit concerné. Nous vous orientons vers la procédure adéquate (médiateur/autorité du pays concerné, point de contact du producteur) et assurons, si vous le souhaitez, une coordination documentaire.

Recours judiciaires : l'accès aux tribunaux demeure ouvert à tout moment, conformément aux clauses de droit applicable et de juridiction de vos contrats. Le recours à la médiation n'exclut pas, ni ne conditionne, l'exercice d'une action judiciaire.

Quelques chiffres clés

Actif sous gestion (en Millions)



Depuis sa création en 2012, la structure a connu une progression remarquable de ses actifs sous gestion, passant de quelques millions à plus de 8,5 milliards \$ en 2025. Cette évolution traduit la confiance croissante des investisseurs et l'efficacité de nos stratégies diversifiées.

Plusieurs étapes clés jalonnent ce parcours :

- 2013–2016 : consolidation progressive, malgré un contexte économique instable (crise de la zone euro, Brexit). Les actifs

passent de 5 M\$ à 376 M\$, portés par une gestion rigoureuse du risque.

- 2017–2019 : accélération soutenue, avec le retour de la croissance mondiale. Les actifs atteignent 2,7 milliards \$ en 2019, soutenus par une demande accrue en solutions de diversification.
- 2020–2021 : période charnière marquée par la crise du COVID-19 et le rebond post-pandémie. Grâce à une allocation agile et à des stratégies opportunistes, les actifs grimpent à 5,1 milliards \$, avec des rendements supérieurs à 25 % en 2020 et 38 % en 2021.
- 2022–2024 : ancrage international et montée en puissance en Asie. Le partenariat stratégique avec la Kasikorn Bank en Thaïlande a permis de capter un flux important d'investisseurs institutionnels et de renforcer notre crédibilité locale. Cette alliance a contribué de manière décisive à l'atteinte de 8,3 milliards \$ d'AUM fin 2024, faisant de l'entité Dymon Asia le pilier principal du portefeuille (67,5 % des actifs).
- 2025 : début de l'expansion sur le continent africain, marquant l'ouverture d'un nouveau cycle de croissance.

Cette étape stratégique s'inscrit dans une logique de déploiement progressif et maîtrisé, visant à accompagner le développement économique local à travers des solutions d'investissement structurées et durables.

Cette trajectoire de croissance témoigne non seulement de la solidité de notre modèle, mais aussi de la pertinence de nos choix stratégiques. Avec une projection de 11 milliards \$ en 2025 et l'ouverture d'un bureau à Dubaï, la structure poursuit son expansion et confirme son ambition de devenir un acteur de référence sur la scène financière internationale.

Performance moyenne

Depuis plus d'une décennie, Elite Capital affiche une trajectoire de performance caractérisée par sa régularité et sa capacité d'adaptation aux différents cycles de marché. Entre 2013 et 2025, les portefeuilles gérés ont enregistré une performance annuelle majoritairement positive, illustrant une création de valeur continue dans des environnements économiques contrastés.

Sur la période 2015–2025, la performance moyenne annuelle ressort à environ 14,5 %, traduisant une dynamique de croissance durable sur le long terme. Cette moyenne intègre aussi bien des phases d'expansion marquée que des périodes plus complexes, ce qui

souligne la solidité du modèle de gestion et la maîtrise des risques sous-jacents.

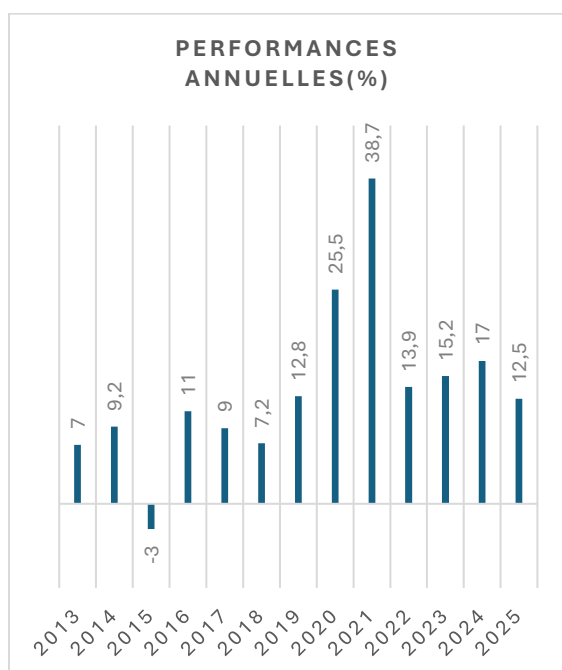
Les années 2020 et 2021 constituent un point fort de cette trajectoire, avec des performances respectives de +25,5 % et +38,7 %, dans un contexte de volatilité exceptionnelle lié à la crise sanitaire et à la reprise post-pandémie. Ces résultats témoignent de la capacité des équipes à exploiter des environnements de marché instables tout en conservant une discipline d'allocation rigoureuse.

Les exercices suivants confirment la continuité des résultats. En 2022, malgré un environnement marqué par l'inflation et le durcissement des politiques monétaires, la performance s'est maintenue à +13,9 %. Cette résilience s'est poursuivie en 2023 avec +15,2 %, puis en 2024 avec +17 %, traduisant une capacité constante à générer des rendements attractifs dans des contextes macroéconomiques exigeants.

En 2025, la performance s'établit à +12,5 %, dans un environnement de marché plus normalisé après plusieurs années de forte expansion. Ce niveau de rendement s'inscrit dans une logique de gestion plus sélective, privilégiant la stabilité, la préservation du capital et la continuité des résultats plutôt qu'une exposition accrue aux segments les plus volatils des marchés financiers.

Dans leur ensemble, ces performances illustrent un modèle d'investissement

fondé sur une approche hybride combinant analyse fondamentale, diversification multi-actifs et pilotage actif des risques. La constance des résultats observée sur plus de dix ans renforce la crédibilité d'Elite Capital en tant qu'acteur capable d'accompagner ses clients sur le long terme avec une trajectoire de performance maîtrisée, cohérente et résiliente.



Répartition portefeuille

La répartition du portefeuille repose sur une diversification équilibrée entre plusieurs classes d'actifs, conçue pour assurer une combinaison optimale entre performance à long terme et maîtrise des risques. La structure actuelle reflète une orientation claire vers les marchés des devises, qui constituent la principale poche d'allocation avec près de la moitié

des actifs. Ce positionnement traduit l'importance stratégique de ce marché, dont la liquidité exceptionnelle – plus de 7 500 milliards de dollars échangés quotidiennement selon les dernières données de la Banque des Règlements Internationaux – en fait un levier incontournable pour générer des rendements réguliers et exploiter les différentiels de taux d'intérêt. La forte volatilité qui caractérise les changes internationaux offre par ailleurs des opportunités d'arbitrage, renforçant le rôle de ce segment comme moteur de performance et instrument de stabilisation du portefeuille.

Les matières premières occupent également une place de premier plan, représentant près d'un quart de l'allocation totale. Elles répondent à un double objectif : protection du capital en période d'incertitude, grâce notamment aux métaux précieux qui demeurent des valeurs refuges universelles, et recherche de croissance par l'exposition aux énergies et aux métaux industriels. L'or, dont la valeur a progressé de plus de 15 % en 2024, illustre parfaitement cette fonction de couverture contre les tensions géopolitiques et l'inflation. Dans le même temps, le cuivre et le cobalt bénéficient d'une demande structurelle liée à la transition énergétique et au développement massif des infrastructures, deux tendances appelées à soutenir durablement leur valorisation.

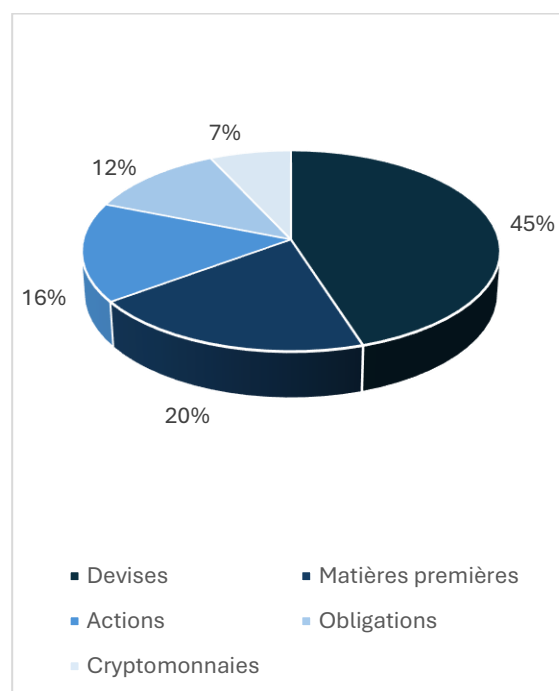
Les marchés actions, représentant environ 15 % de l'allocation, constituent le vecteur privilégié de croissance à long terme. L'exposition est concentrée sur des secteurs stratégiques tels que la technologie, la santé et l'industrie, qui offrent des perspectives robustes en raison de leur rôle central dans les grandes mutations économiques mondiales.

Les valeurs technologiques, en particulier celles liées à l'intelligence artificielle et à la cybersécurité, affichent des taux de croissance projetés supérieurs à 20 % par an, tandis que les sociétés de biotechnologie continuent de bénéficier de l'innovation médicale et du vieillissement démographique. La poche actions a ainsi enregistré en 2024 une progression moyenne de 12,5 %, confirmant sa pertinence comme pilier de création de valeur.

Les obligations, bien que ne représentant qu'une part limitée du portefeuille, jouent un rôle essentiel de stabilisation. Avec une pondération d'environ 5 %, elles assurent un flux de revenus régulier et contribuent à amortir la volatilité des marchés actions et matières premières. La répartition entre titres souverains de haute qualité et obligations d'entreprises investment grade permet de conjuguer sécurité et rendement. En 2024, cette poche a généré un rendement moyen compris entre 3,5 % et 5 %, participant à la

préservation du capital et au maintien d'un profil de risque équilibré.

Enfin, les actifs numériques occupent une place ciblée mais différenciante, représentant environ 10 % du portefeuille. Leur intégration traduit l'adoption croissante des cryptomonnaies par les investisseurs institutionnels et leur potentiel de rendement élevé. Le Bitcoin et l'Ethereum constituent l'essentiel de cette allocation, renforcés par des performances spectaculaires – +120 % en 2023 et +90 % en 2024 pour le Bitcoin – qui consolident leur rôle de réserve digitale de valeur. Les altcoins sélectionnés, orientés vers la finance décentralisée et la tokenisation des actifs réels, complètent cette exposition innovante, tout en étant strictement encadrés par des protocoles de gestion du risque et de liquidité.



Dans son ensemble, cette allocation illustre une approche résolument globale et dynamique : sécurisation du capital par les obligations et les métaux précieux, génération de revenus récurrents via les devises, exposition aux grandes tendances structurelles par les actions et les cryptomonnaies, et valorisation d'opportunités stratégiques grâce aux matières premières. Ce modèle, fondé sur une diversification rigoureuse et une réévaluation trimestrielle des positions, a permis de dégager une performance nette de 12,5% en 2025, confirmant la pertinence d'une allocation résiliente et adaptée aux évolutions de l'environnement macroéconomique et géopolitique.

Traders en salle de marché

L'activité de gestion repose sur une équipe de trading hautement qualifiée, véritable moteur opérationnel de la structure. En 2025, l'effectif était constitué de 36 traders actifs, encadrés par trois responsables de desks ("head traders"). Cette organisation hiérarchique a été conçue de manière à concilier réactivité dans la prise de décision et rigueur dans la gestion des risques.

Organisation et supervision de l'équipe de trading

L'activité de gestion repose sur une organisation hiérarchisée et structurée, conçue pour garantir à la fois efficacité opérationnelle et rigueur dans la prise de

décision. L'équipe est composée de 36 traders actifs, répartis sur les différentes zones géographiques où la structure est implantée, et encadrés par trois responsables de desks ("head traders"). Chaque head trader coordonne un groupe de traders seniors, lesquels assurent non seulement la gestion directe de portefeuilles spécialisés mais aussi l'encadrement et la formation des profils juniors et analystes. Ce modèle pyramidal favorise la diffusion rapide de l'information, l'harmonisation des pratiques et la transmission des compétences, tout en assurant une supervision permanente des opérations quotidiennes.

La répartition géographique des effectifs permet de couvrir plusieurs fuseaux horaires et d'assurer une présence continue sur les marchés internationaux. Cette organisation confère à la structure une agilité particulière : les décisions stratégiques peuvent être prises et exécutées en temps réel, indépendamment des heures d'ouverture des marchés européens, asiatiques ou africains.

Spécialisation par classes d'actifs

Afin d'optimiser la performance et de réduire les risques liés à une concentration excessive, l'équipe de trading est organisée selon une logique de spécialisation par classes d'actifs. Chaque trader développe une expertise approfondie dans un segment

particulier, garantissant une couverture intégrale des composantes du portefeuille. Les segments principaux incluent :

- Actions et obligations, avec un suivi rapproché des marchés européens et américains, ainsi que des titres émergents à fort potentiel.
- Matières premières, couvrant les marchés de l'or, des métaux industriels (cuivre, cobalt) et de l'énergie (pétrole, gaz), essentiels dans le contexte de la transition énergétique.
- Devises, représentant le pilier principal du portefeuille, et nécessitant une veille constante sur les politiques monétaires et les différentiels de taux.
- Cryptomonnaies et actifs numériques, segment en forte croissance, caractérisé par une volatilité élevée et une évolution rapide des dynamiques technologiques.
- Stratégies alternatives, intégrant private equity, hedge funds et opportunités de marché spécifiques.

Cette organisation garantit une couverture multidimensionnelle, en adéquation avec la diversification de l'allocation globale, et permet de capter

les opportunités sur des marchés traditionnellement décorrélés.

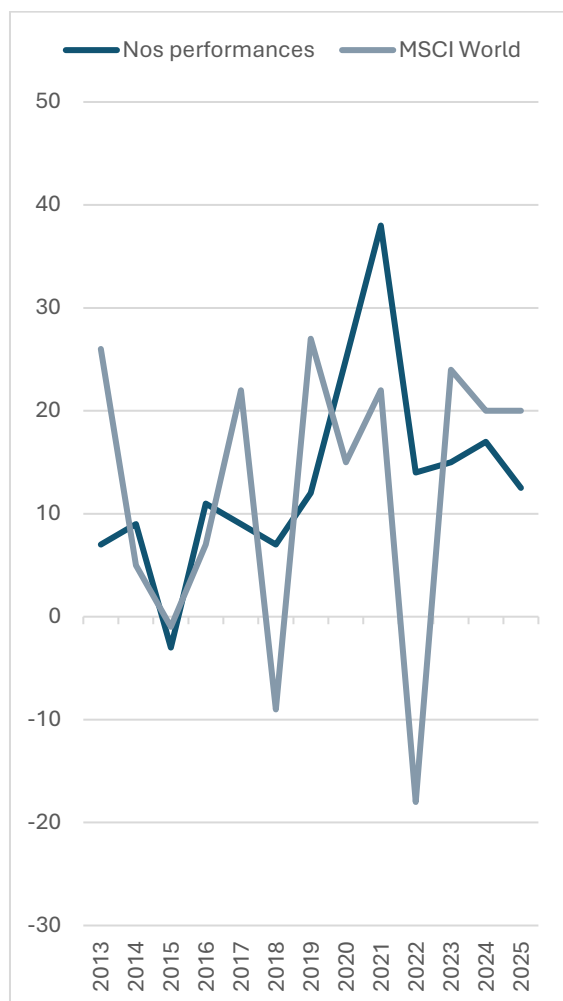
Processus décisionnel et gouvernance

Le processus décisionnel repose sur un protocole rigoureux, équilibrant rapidité d'exécution et discipline méthodologique. Chaque décision d'investissement suit trois étapes principales :

- Analyse préliminaire menée par les traders spécialisés, s'appuyant sur des modèles quantitatifs et des analyses fondamentales.
- Échanges collectifs lors des comités d'investissement hebdomadaires, au cours desquels sont confrontés différents scénarios de marché et ajustées les stratégies de couverture.
- Validation finale assurée par les head traders et le directeur des investissements, garantissant une cohérence avec la stratégie globale de la structure et les profils de risque définis.

Ce dispositif permet de combiner la réactivité opérationnelle – indispensable sur des marchés volatils comme le Forex ou les cryptomonnaies – et la prudence institutionnelle exigée par la gestion d'actifs à grande échelle.

Performance et résultats



Le graphique ci-dessus présente une comparaison annuelle entre les performances de la structure et celles du MSCI World, indice de référence largement utilisé pour mesurer l'évolution des marchés actions mondiaux. Le MSCI World regroupe plus de 1 500 grandes et moyennes capitalisations issues des principales économies développées et reflète la performance moyenne des marchés actions internationaux. Il constitue un indicateur pertinent pour appréhender la tendance globale des marchés, mais

demeure par nature fortement exposé aux cycles économiques, aux politiques monétaires et aux phases de volatilité marquée.

Sur la période 2013–2025, l'analyse met en évidence un écart structurel entre les deux trajectoires. Le MSCI World affiche des performances parfois élevées, mais caractérisées par une irrégularité significative, alternant phases de forte progression et périodes de correction prononcées. À titre illustratif, l'indice a connu plusieurs années négatives ou fortement dégradées, notamment en 2015, 2018 et 2022, avec une baisse atteignant -17,7 % en 2022. Ces variations traduisent une dépendance accrue aux conditions macroéconomiques et à la concentration sectorielle des marchés actions mondiaux.

À l'inverse, les performances de la structure se distinguent par une continuité nettement supérieure. Sur l'ensemble de la période observée, les rendements demeurent majoritairement positifs, avec une amplitude de variation plus contenue. Cette régularité s'explique par une approche de gestion fondée sur la diversification multi-actifs, l'arbitrage des devises et une exposition mesurée aux marchés actions, permettant de réduire l'impact des cycles baissiers tout en conservant des moteurs de performance.

L'écart est particulièrement visible lors des phases de stress de marché. En 2018, alors que le MSCI World enregistrait une performance négative proche de -9 %, la structure a maintenu un rendement positif. De même, en 2022, année de forte correction pour les marchés mondiaux, la performance est restée positive, démontrant une capacité accrue à préserver le capital et à amortir les chocs macroéconomiques. À l'inverse, lors des phases favorables, notamment en 2020 et 2021, la structure a su capter les opportunités de marché avec des performances nettement supérieures à celles du benchmark, tout en conservant une discipline de gestion du risque.

Sur les exercices récents, cette logique de continuité se confirme. En 2024, la performance nette s'est établie à 17 %, tandis qu'en 2025, elle atteint 12,5 %, dans un environnement marqué par une normalisation progressive des marchés. Sur la même période, le MSCI World affiche une performance estimée autour de 20 % en 2025, principalement portée par un nombre restreint de grandes capitalisations. Cette dynamique souligne une différence fondamentale d'approche : là où l'indice concentre le risque sur certains segments du marché actions, la structure privilégie une performance plus homogène et moins dépendante de facteurs ponctuels.

Au-delà de la comparaison annuelle, l'élément central réside dans la

performance moyenne et ajustée au risque. Sur la durée, la structure affiche une performance moyenne supérieure à celle du MSCI World, tout en présentant une volatilité plus maîtrisée. Cette constance des résultats, visible sur plus d'une décennie, constitue un indicateur clé de solidité et de fiabilité pour les investisseurs.

Ainsi, si le MSCI World demeure un baromètre pertinent de l'évolution des marchés actions développés, la comparaison met en évidence l'intérêt d'une stratégie active et diversifiée, orientée vers la régularité des performances, la maîtrise des cycles de marché et la création de valeur durable, plutôt qu'une exposition directe aux fluctuations parfois excessives des indices globaux.

Formation et développement continu

La qualité des résultats repose aussi sur une politique proactive de développement des talents. Plus de 5M\$ ont été investis en 2024 dans des programmes de formation avancée : certifications internationales, séminaires spécialisés en fintech et immersions sur les marchés émergents. Cette politique contribue à maintenir un haut niveau d'expertise et à anticiper les évolutions rapides des environnements financiers.

Conformité & mentions : Elite Capital SARLU — RCCM CD/LSH/RCCM/25-B-00966 (siège : Av. Musofi 1424, Lubumbashi ; ID Nat 05-08401-N80346W ; NIF 15/02014201M/DGI/DIRAF/DIGR/IM/2025). FXKINGZ SRL (BE) — BE 0730.568.762, siège : Marsveldplein 5, 1050 Ixelles ; LEI 984500EC3BB081CF9E55 ; académie de formation (contrôle FSMA 10/2021 – activité de formation non soumise à agrément). Dymon Asia : entités MAS (SG), SFC (HK – CE AXF752), DFSA (DIFC – Ref F010272, licence du 29-oct-2024). Document informatif, non constitutif d’offre ; services réglementés rendus uniquement par les entités autorisées ; investissement = risque de perte en capital.